

BIOVANCIA VEUT GARDER SES CLIENTS

Une consommatrice souhaite témoigner au nom de sa grand-mère pour dénoncer les pratiques de **BIOVANCIA INSTITUT** (enseigne de la société **BLM**) :

« Tout se passait très bien lors des envois de produits, de la réception et de l'essai . Mais tout a rapidement pris une autre tournure lorsque ma grand mère n'a plus eu besoin de ces produits et a donc voulu arrêter. Un premier appel a donc été émis pour stopper les paiements. D'après eux tout avait été annulé.

Le temps passe et, quelques mois plus tard, ma grand-mère voit de nouveau un prélèvement sur son compte bancaire. Un deuxième appel a été effectué pour demander des explications. Réponse : « Il nous faut un petit laps de temps avant que le renouvellement de non paiement s'applique ». Nous avons donc encore attendu.

Quelques mois plus tard, ma grand-mère s'est désabonnée d'un produit sur les deux qu'elle commandait. La transaction d'annulation s'est très bien passée puisqu'il restait encore un produit à payer. Mais les paiements ne s'arrêtent pas malgré le souhait de les arrêter. »

Dans la mesure où tout appel de réclamation concernant la non prise en compte des souhaits du client aboutit à la même issue (l'interlocuteur raccroche), la consommatrice conclut :

« **BIOVANCIA** est un institut à bannir ! Faites vraiment attention car, une fois que vous vous inscrivez, pour en sortir c'est compliqué ! »

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)